

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1849.

Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1849 ⁽¹⁾.

Amendements adoptés au premier vote ⁽²⁾.

ART. 50.

Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins fr. *93,000

ART. 53 (55 et 54 réunis).

Service vétérinaire. — Conseil supérieur d'agriculture et commissions provinciales d'agriculture fr. *96,500

ART. 58 (56 ancien).

Matériel et achat d'étalons. — Inspection agricole et encouragements à l'agriculture. fr. *288,300

ART. 57 ancien, *supprimé*.

Courses de chevaux fr. 20,000

(1) Budget, n° 1.

Rapport, n° 118 et 122.

(2) Les amendements sont imprimés en caractères *italiques* ou marqués d'un astérisque.

ART. 58 ancien, *supprimé.*

Récompenses à allouer aux agents de la force publique
qui se distinguent par leur zèle à constater les délits de
chasse fr. 3,000

ART. 57 (60 ancien).

Matériel de l'école *et du jury* vétérinaire . . fr. 68,700

ART. 72 (75 ancien).

Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux
écoles industrielles et commerciales autres que les écoles de
manufacture, ateliers d'apprentissage, etc. . fr. *266,000

Total du budget fr. 6,074,263 33
